

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Bernard JOLLY, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Antoine COUTANSAIS, Véronique BOURASSEAU, Bertrand DOUIN, Elisabeth PAPIN, Magali GODET, Marion USUREAU, Nicolas RUET, Priscillia MARTINEAU.

EXCUSEE - Corinne CHARTIER.

Mme Elisabeth PAPIN est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 6 mars 2018 a été approuvé.

M. le Maire informe qu'il convient de retirer de l'ordre du jour la modification des statuts du SIVU piste d'éducation routière car ce dernier doit délibérer à nouveau sur ses statuts compte tenu d'une irrégularité.

Avant de présenter les comptes, M. le Maire remercie Jean-Claude BULOT, Isabelle et les membres de la commission finances pour le travail accompli. Nos finances sont saines et elles vont permettre de financer le projet majeur du mandat, la construction d'une salle socioculturelle, et les travaux d'aménagement de la rue du Moulin. Le taux d'endettement s'élève à 11% environ sur le budget 2018 avec une stabilité des taux d'imposition depuis 7 ans.

Arrivée de Agnès LANSMANT-LOUSSERT et de Magali GODET à 20h32.

18-04-010 - Vote des comptes administratifs 2017

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Claude BULOT, adjoint aux finances, qui présente les différents comptes administratifs.

Budget général		Budget assainissement	
Dépenses de fonctionnement	1 114 979,00 €	Dépenses de fonctionnement	74 309,08 €
Recettes de fonctionnement	1 435 012,73 €	Recettes de fonctionnement	93 541,45 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCT.	320 033,73 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	19 232,37 €
Dépenses d'investissement	919 021,35 €	RESULTAT N-1	32 023,08 €
Recettes d'investissement	1 380 416,34 €	RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.	51 255,45 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVEST.	461 394,99 €	Dépenses d'investissement	19 610,70 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	468 752,64 €	Recettes d'investissement	32 872,00 €
SOLDE D'EXECUTION (A)	930 147,63 €	RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVEST.	13 261,30 €
Restes à réaliser dépenses d'invest.	1 104 850,00 €	SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	74 468,18 €
Restes à réaliser recettes d'invest.	17 900,00 €	SOLDE D'EXECUTION (A)	87 729,48 €
SOLDE RESTES A REALISER (B)	-1 086 950,00 €	RESULTAT GLOBAL	138 984,93 €
BESOIN DE FINANCEMENT (A+B)	156 802,37 €		
AFFECTAT. DU RESULTAT (1068)	320 033,73 €		

Budget Lotissement Les Rochers		Budget Lotissement de L'Océan	
Dépenses de fonctionnement	59 989,70 €	Dépenses de fonctionnement	415 639,90 €
Recettes de fonctionnement	32 425,00 €	Recettes de fonctionnement	447 626,15 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-27 564,70 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	31 968,25 €
RESULTAT N-1	27 564,70 €	RESULTAT N-1	76 567,59 €
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.	0,00 €	RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.	108 553,84 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	Dépenses d'investissement	87 656,05 €
Recettes d'investissement	17 564,21 €	Recettes d'investissement	376 407,46 €
RESULTAT	17 564,21 €	RESULTAT	288 751,41 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	-17 564,21 €	SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	-376 407,46 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTIS.	0,00 €	SOLDE D'EXECUTION INVEST.	-87 656,05 €
RESULTAT GLOBAL	0,00 €	RESULTAT GLOBAL	20 897,79 €

Budget Lotissement Les Tabardières		Budget Lotissement Parc de la Mairie	
Dépenses de fonctionnement	83 028,75 €	Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Recettes de fonctionnement	83 028,75 €	Recettes de fonctionnement	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €
RESULTAT N-1	0,00 €	RESULTAT N-1	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.	0,00 €	RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.	0,00 €
Dépenses d'investissement	83 028,75 €	Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	Recettes d'investissement	0,00 €
RESULTAT	-83 028,75 €	RESULTAT	0,00 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	0,00 €	SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTIS.	-83 028,75 €	SOLDE D'EXECUTION INVEST.	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	-83 028,75 €	RESULTAT GLOBAL	0,00 €

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur BULOT est désigné président.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs de l'année 2017.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

18-04-011 à 18-04-016 Approbation des comptes de gestion 2017 dressé par M. LANDAIS Michel, trésorier

Ces comptes coïncident avec les comptes administratifs de la Commune. Aucune observation.

18-04-017 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 - Budget Principal

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la couverture du besoin de financement (1068) soit 320 033,73 €.

18-04-018 - Vote des subventions 2018

La commission finances élargie réunie le 05/04/2018 propose de maintenir le niveau de subvention aux associations communales ainsi que la participation communale aux associations sportives extracomunales à hauteur de 30€ par licencié mineur (âge de l'enfant au début de la saison sportive et domicile à la date du vote) et la subvention aux établissements pour la formation d'apprentissage à hauteur de 35€ par élève.

Les élus, présidents d'associations, ne participent pas au vote des subventions les concernant. Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

Gymnastique féminine	770,00
ATCB	1 100,00
Cercle de l'Amitié	1 485,00
Les Ami(es) de l'Echo du Pont de la Brime	165,00
Amicale Laïque	440,00
C.A.T.M.	165,00
Société de Chasse	150,00
Comité des fêtes du Bernard	1 500,00
CCAS du Bernard	3 000,00
Ecole de Musique Centre Socioculturel du Talmondais	30,00
Association de la Terre à la Mer	150,00
Moutiers Athlétic Club (1 licencié mineur)	30,00
Etoile sportive Longevillaise (28 licenciés mineurs)	840,00
Angles Longeville Basket Club (5 licenciés mineurs)	150,00
Ecole de danse Angloise (8 licenciés mineurs)	240,00
Danse et compagnie Jard-sur-Mer (3 licenciés mineurs)	90,00
Longeville Surf Club (3 licenciés mineurs)	90,00
Gymatlanticlub – Moutiers-les-Mauxfaits (14 licenciés mineurs)	420,00
Maison Familiale Horticole Mareuil-sur-Lay (2 élèves)	70,00
MFR IREO St Florent des Bois RIVES DE L'YON (3 élèves)	105,00
MFR St-Michel-en-l'Herm (1 élève)	35,00
MFR Les Herbiers (1 élève)	35,00

BTP CFA AFORBAT (6 élèves)	210,00
CFA La Ferrière (ifacom) (1 élève)	35,00
Lycée Nature (1 élève)	35,00
Chambre des Métiers ESFORA (8 élèves)	280,00
JALMALV	100,00
Le Panier Talmondais Epicerie Solidaire	300,00
Secours Catholique	250,00
ADAPEI Vendée	100,00
RASED (101 élèves x 2)	202,00

Le versement des subventions accordées pour 2018 aux associations bernardaises sera effectué après l'assemblée générale et dès réception et validation des comptes des associations.

18-04-019 - Vote des budgets primitifs 2018

Compte tenu de la progression dynamique des bases d'imposition, plus de 4 % (dont 1,2 % d'augmentation des bases décidées par le Parlement), la Commission propose le maintien des taux des impôts locaux.

M. BULOT présente les budgets, en précisant que le vote se fait au niveau du chapitre ou de l'opération.

Budgets	Section de fonctionnement ou d'exploitation		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	867 630,00		2 251 460,36	
Budget Assainissement	132 548,45		123 163,48	
Budget Lotissement L'Océan	128 161,05	217 428,84	87 656,05	
Budget Lotissement Les Tabardières	366 033,75	5 000,00	83 028,75	444 062,50
Budget Parc de la Mairie	459 005,00	6 000,00	0,00	453 005,00

M. BULOT précise que le taux d'endettement est de 11,14 %.

Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble de ces budgets.

18-04-020 - Vote des taux d'imposition 2018

M. BULOT rappelle les taux de 2017 : Taxe d'habitation = 19,54 %, Foncier bâti = 9,23 % et Foncier non bâti = 26,56 %. Comme indiqué précédemment, la Commission finances réunie le 05/04/2018 propose de maintenir ces taux.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

Taxes	Taux 2018
Taxe d'habitation (TH)	19,54%
Taxe foncière (bâti) (TFB)	9,23%
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	26,56%

18-04-021 – Clôture du budget annexe Zone d'Activités Les Barbotines

Les services de la DDFIP demandent une nouvelle délibération mentionnant clairement la dissolution du budget annexe de la Zone d'Activités Les Barbotines. En effet, la décision modificative du 18/12/2014 indique que le Conseil Municipal approuve l'ajustement des crédits afin de clore le budget ZA Les Barbotines mais il n'est pas précisé que le Conseil approuve la dissolution de ce budget.

Le budget annexe ZA Les Barbotines a été ouvert par délibération en date du 21/03/2006.

Compte tenu de l'achèvement des travaux et de la vente totale des lots, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Toutes les opérations comptables ainsi que le reversement du déficit au budget principal de la Commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2014.

Le compte administratif 2014 ainsi que le compte de gestion 2014 dressé par le comptable public ont été votés le 24/03/2015.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la clôture du budget annexe Zone d'Activités Les Barbotines.

18-04-022 – Clôture du budget annexe Lotissement Les Rochers

Les services de la DDFIP demandent une nouvelle délibération mentionnant clairement la dissolution du budget annexe du Lotissement Les Rochers. En effet, la décision modificative du 12/12/2017 indique que le Conseil Municipal approuve l'ajustement des crédits afin de clore le budget Lotissement Les Rochers mais il n'est pas précisé que le Conseil approuve la dissolution de ce budget.

Le budget annexe Lotissement Les Rochers a été ouvert par délibération en date du 21/03/2006.

Compte tenu de l'achèvement des travaux et de la vente totale des lots, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la Commune ont été réalisées, une partie au cours de l'exercice budgétaire 2012 et le solde sur l'exercice 2017.

Le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion 2017 dressé par le comptable public ont été votés précédemment lors de cette même séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la clôture du budget annexe Lotissement Les Rochers.

18-04-023 – Service commun de balayage de voirie : Organisation 2018/2019

M. le Maire précise que la Communauté de Communes a bénéficié d'une subvention de l'Europe lors de l'acquisition de la balayeuse compte tenu de sa fonction de désherbage sur les trottoirs en enrobé, l'EPCI ne peut donc pas vendre ce matériel avant 2020. En revanche, à l'issue de ce délai si cette prestation n'est pas compétitive, ce service pourrait cesser.

Suite à l'extension de ce service aux communes du Moutierrois, il convient de rationaliser le fonctionnement. La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral propose une nouvelle convention avec deux niveaux de services différents laissés au choix des communes :

- Balayage simple, avec une facturation au kilomètre balayé à hauteur de 15,20 € TTC/km
- Balayage avec désherbage, à l'instar de ce qui était réalisé jusqu'à présent sur les communes du secteur Talmondais, avec une facturation au temps passé, à hauteur de 76 € TTC/heure

Pour information, la balayeuse roule à 5 km/h en balayage simple et à 3,5 km/h en balayage avec désherbage. M. BULOT précise que pour la Commune du Bernard, la prestation avec désherbage n'est pas nécessaire car la majorité des trottoirs n'est pas en enrobé. La Commune compte 66 km de caniveaux soit une prestation s'élevant à moins de 1 000 € par an. Il est proposé de maintenir la fréquence d'intervention : Le cœur de bourg tous les mois et les lotissements tous les 6 mois.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de continuer à utiliser le service commun de balayage à minima sur les deux exercices 2018 et 2019 et retient le niveau balayage simple avec la même fréquence à savoir le cœur de bourg tous les mois et les lotissements tous les 6 mois soit une prestation à hauteur de 15,20 € TTC/heure pour 2018.

18-04-024 – Programme annuel de rénovation éclairage public 2018

Afin de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation, le Sydev propose une convention annuelle unique pour les travaux programmés et les éventuels travaux de rénovation issue des visites de maintenance, avec un montant budgétaire maximum défini.

En cas d'accord sur cette convention :

- ✓ Le Sydev engage automatiquement les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum indiqué dans la convention.
- ✓ A chaque commande, le Sydev en informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer.
- ✓ En cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité.
- ✓ Montant total de la participation proposé : 3 600 €.

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2018, prévoyant un montant maximum de participation de la Commune à 3 600 €.

18-04-025 - Avis sur le programme de travaux de restauration et d'entretien des rivières et zones humides soumis à enquête publique

Le président du syndicat mixte du Marais Poitevin a déposé une demande d'autorisation relative à la réalisation d'un programme de restauration et d'entretien des rivières et zones humides dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques de la Basse Vallée du Lay.

Ce projet nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et marins ainsi qu'une déclaration d'intérêt général. Il a fait l'objet d'une première enquête, du 18 janvier au 17 février 2018, organisée de manière irrégulière. En conséquence, il y a lieu de procéder à une nouvelle enquête publique unique. Cette enquête, pour laquelle la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais a été désignée siège de l'enquête, se déroule du 30 mars au 2 mai 2018.

Le Conseil est invité à donner son avis sur cette demande au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins.

M. BULOT précise que la Commune du Bernard est concernée par la partie Vallée du Troussepoil. Les travaux sur le territoire communal sont prévus en 2022 et sont estimés à 23 750 € HT. Ils consistent notamment à installer des clôtures, réaliser un passage et abreuvoirs pour animaux et l'aménagement de Gué.

Commentaire : Antoine COUTANSAIS rajoute que la lutte contre les ragondins devrait être accentuée.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation du Syndicat mixte du Marais Poitevin pour réaliser un programme de restauration et d'entretien des rivières et zones humides dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques de la Basse Vallée du Lay et sollicite le Syndicat mixte afin que la lutte contre les ragondins soit accentuée.

18-04-026 - Lotissement Les Tabardières : Choix du Maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement

M. LENOIR a lancé une consultation auprès de deux cabinets pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires (géomètre et permis d'aménager) pour l'aménagement du lotissement Les Tabardières.

Après analyse des deux offres, il est proposé de retenir l'offre du cabinet GEOUEST.

Proposition approuvée pour un coût total s'élevant à 23 970 € HT.

Questions diverses

☞ Décisions du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal)

♦ Droit de préemption urbain :

<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Préemption</u>
ZM 98	152, rue de la Moulinette – Fontaine	4 729 m ²	Non
ZM 64	Angle rues des Croës et de la Métairie	256 m ²	Non

☞ Compte-rendu des commissions

♦ Bâtiments (20/03/2018) : Bilan des expertises réalisées à l'Ecole et à la Mairie (pour la Mairie les infiltrations sont prises en charge dans le cadre de la décennale). Eglise : étude pour un parvis stabilisé, réfection toiture + démoussage, restauration cloche n°2. Presbytère : Diagnostic en cours pour vente éventuelle, piquetage de la façade.

♦ Groupe « Communication » (22/03/2018) : Elaboration du Bernard infos distribué début avril.

♦ Groupe « Animations » (27/03/2018) : Préparation de la fête du 5 août.

♦ Affaires scolaires et périscolaires (29/03/2018) : Etude de la demande d'investissement de l'équipe enseignante.

♦ Finances (commission élargie le 05/04/2018) : Etude des demandes de subventions 2018, présentation des comptes administratifs 2017 et préparation des budgets primitifs 2018.

☞ Comptes-rendus du Conseil Communautaire (28/03/2018) : Vote des comptes administratifs 2017 (1,5 million de CAF Nette, augmentation de la masse salariale pour faire face aux nouvelles compétences, fonds de roulement très important, déficit sur les budgets des zones correspond au foncier restant à vendre), vote des budgets primitifs 2018 (maîtrise des charges à caractère générale, taux d'endettement de 2,5%, stabilité des taux d'imposition et nouvelle taxe GEMAPI, Investissement pour 6,6 millions comprenant notamment les containers jaunes, 2 bennes ordures ménagères, travaux des déchèteries, nouveau siège de l'EPCI, travaux à la salle omnisport, programme patrimoine mégalithique, Fonds de concours, Salle de gym à Moutiers,...), ...

Ce compte-rendu est consultable en Mairie ou sur le site de Vendée Grand Littoral.

☞ Informations :

♦ Frédéric PAPIN rend compte du travail de la commission Action culturelle et sportive de la Communauté de Communes :

- Réflexion sur l'implantation de la salle de gym à Moutiers les Mauxfaits à côté des salles actuelles. Ce projet de 1700 m² permettra d'accueillir des compétitions départementales voir régionales (250 places dans les tribunes). Les travaux sont estimés à 2,6 millions d'euros HT et la livraison est prévue fin 2020.

- Année Clémenceau - Programme sur Le Bernard : Le dimanche 2 septembre à 15h projection d'un film et le samedi 29 septembre à 15h atelier d'écriture. M. le Maire rajoute qu'une grande commémoration collective, le 11 novembre, devant la Maison Clémenceau, à Saint-Vincent-sur-Jard clôturera ce programme.

- Projet sport : Réflexion sur la mutualisation du transport pour permettre aux élèves de faire 24h d'activités sportives par classe et par année scolaire (besoin de 2 équivalents temps plein).

♦ Agnès LANSMANT-LOUSSERT a rappelé les dates des prochaines manifestations consultables sur le site internet de la Commune : lebernard.fr (Dîner spectacle du Comité des Fêtes le 14/04, Porte ouverte de l'école des Dolmens le 21/04, Activités Le Concept les 21 et 22/04, Repas fête des Mères pour les adhérents du Cercle de l'Amitié le 24/05).

♦ Classe de neige : les élèves de CM et l'équipe enseignante remercient le conseil municipal pour leur soutien à ce projet pédagogique.

♦ Le Rallye Aïcha des Gazelles : Les Désert'euzes, Vanessa et Fanette, n'ont pas pu finir la course car le châssis du 4x4 a été endommagé. Elles ont tout de même réalisé un beau parcours.

☞ Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Mardi 22 mai 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 22h30.

Fait au Bernard, le 4 mai 2018

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU

La secrétaire,
Elisabeth PAPIN